



Exercice
2024



VENDREDI 6 JUIN 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Au plus près... de la vie ordinaire !



Au plus près...
DE LA VIE ORDINAIRE

Un résident au foyer de Quimper Ty Bos jardine dans son potager.



Près de **500**
SALARIÉS EN CDI

35
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL	4
RAPPORT D'ACTIVITÉ	6
RAPPORT FINANCIER	14
RAPPORT D'ORIENTATION	20
ANNEXES	23

Près de **1300**
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES

35 établissements et services proposés sur le Finistère

- 5 établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT)
- 5 ateliers alternés
- 1 entreprise adaptée
- 3 unités pour les personnes handicapées vieillissantes (UPHV)
- 2 unités de vie extérieure (UVE)
- 2 services d'accompagnement à la vie sociale « habitat groupé »
- 5 foyers de vie (FV)
- 3 foyers d'accueil médicalisés (FAM)
- 1 accueil temporaire
- 3 accueils de jour
- 2 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
- 1 service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
- 1 résidence autonomie pour personnes âgées
- 1 siège social



Au plus près... DE NOS AMBITIONS

RAPPORT MORAL

2024 est encore une année riche de réalisations et de nouveaux projets, qui traduisent la vitalité de notre association. C'est également la première assemblée où je me présente devant vous, suite à la prise de relais auprès d'André GUÉGUEN, dont je salue l'engagement associatif.

« **RÉAFFIRMONS ENSEMBLE LA FORCE DE NOTRE MODÈLE ASSOCIATIF, FRUIT DE L'ENGAGEMENT DES FAMILLES ET MOTEUR DE NOTRE AVENIR.** »

Parmi les temps forts de l'année, nous avons mis à l'honneur l'**autodétermination et le pouvoir d'agir** dans le cadre d'un séminaire, nous avons encouragé la libre expression et la participation des personnes

accompagnées au travers des Conseils de la Vie Sociale (CVS), et célébré nos dynamiques associatives comme les 40 ans de l'ASCKAM*.



Contexte politique incertain

Ce début d'année a permis de faire un bilan de la loi handicap de 2005, qui reste une étape majeure des politiques publiques affirmant les principes du droit à la compensation, de l'accessibilité et de l'affirmation de la citoyenneté. Malgré les progrès accomplis, la crise politique et budgétaire actuelle nous impose une vigilance accrue sur les financements publics de l'action sociale, avec par exemple certaines décisions gouvernementales non accompagnées, comme le Ségur pour tous, qui fragilisent notre équilibre économique. Le choix de Kan Ar Mor est de **poursuivre notre développement et nos investissements**, en conservant une gestion financière rigoureuse. Notre environnement restera difficilement prévisible, et la solidarité de tous les acteurs de notre secteur est essentielle pour un message unique et clair vis-à-vis des politiques publiques. Au quotidien, nous menons un dialogue transparent et constructif avec nos principaux partenaires, qui nous maintiennent toute leur confiance.

Nous saluons ici l'engagement du Conseil départemental du Finistère à nos côtés, qui place le plan handicap en priorité de son mandat.

Moment de concentration et de plaisir autour d'une partie de Triominos au foyer de Pont-Croix Kergadel.

*SAVS: Service d'accompagnement à la vie sociale.

*SAMSAH: Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

*ASCKAM: Association Sportive et Culturelle Kan Ar Mor.



Renforcer l'action militante

Dans ce contexte, **il est essentiel de parler d'une seule voix**, et nos collectifs d'associations gestionnaires prennent encore plus d'importance, tant en interne pour faire progresser nos pratiques et nos métiers, qu'en externe pour la communication auprès de nos partenaires et nos élus, comme l'illustre le *Collectif 29* dans le Finistère, qui a mené des actions pour la création de places et l'attractivité des métiers.

Notre action militante porte également sur **l'équité de traitement de nos professionnels** dans les différentes branches du médico-social, ainsi qu'un suivi des travaux sur le futur modèle de financement SERAPHIN-PH.



Au service de la personne accompagnée

Les droits des personnes accompagnées font l'objet régulièrement d'actualisation, particulièrement en 2024 avec notamment les livrets d'accueil en établissement, les contrats de séjour et l'aide par le travail, ainsi qu'une procédure des plaintes et réclamations, pour traiter les situations au fur et à mesure qu'elles se posent. Le SAVS-SAMSAH* renouvelle également son projet de service, avec une coordination des parcours.

Le plan de transformation des ESAT se poursuit, avec la convergence des droits des travailleurs et des passerelles vers le milieu ordinaire. L'Association pour la Gestion des Œuvres sociales, de la formation et des conditions de travail de Kan Ar Mor (AGOKAM) est une association interne qui intervient sur le plan de formation, et développe un plan d'amélioration des conditions de travail, ainsi que la mise en place d'œuvres sociales.

Enfin, l'ASCKAM est très présente dans tous nos établissements, et vous avez certainement déjà découvert les nombreux reportages sur ses activités dans le magazine *Trait d'union*, sur les sites internet et sur les réseaux sociaux.



Développer nos équipes, progresser dans nos pratiques et nos métiers

Notre projet est mis en œuvre sur le terrain par nos équipes de professionnels engagés, et nous avons le devoir de toujours **rechercher l'amélioration des conditions de travail, d'accompagner le développement par la formation, et accentuer l'attractivité des métiers.**

Un chantier majeur lancé en 2024, concerne **les évaluations de la Haute Autorité de Santé (HAS)** au travers d'un audit externe, pour dresser un état des lieux objectif de nos pratiques, impliquant les personnes accompagnées et les professionnels. Cela représente un investissement important pour nos équipes en 2025, et c'est également un outil dont nous devons nous saisir pour progresser.



Améliorer l'habitat

Nous menons simultanément **trois projets d'envergure dans le secteur hébergement** ; en premier lieu la reconstruction du foyer de Pont-Croix *Kergadel*, ainsi qu'un projet de nouveau foyer à Carhaix ; enfin, la rénovation de la résidence autonomie *Le Golven* à Douarnenez devrait être planifiée en 2025.

Dans le secteur des Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT), un nouvel atelier espaces verts sera construit sur le site de Laneon à Pont-Croix. Nous avons réceptionné la première tranche de rénovation de l'ESAT de Quimper *Kergonan* pour les espaces verts et l'atelier bois de chauffage. Enfin, dans le cadre de la dissolution du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de *Ty Hent Glaz*, une étude est en cours pour l'adaptation du bâtiment rue Marcel Paul à Quimper, pour y accueillir l'activité filets et espaces verts.

Il y a toujours un espace pour l'innovation dans nos pratiques et l'adaptation de nos moyens, comme nous le démontrons au quotidien vers les personnes accompagnées, auprès de nos professionnels, à l'écoute des familles, et en relation avec nos partenaires publics et privés.



Travailleur manipulant un chariot élévateur pour déplacer les box de bois de chauffage à l'ESAT de Quimper Kergonan.



Tournés vers l'avenir

Nous devons aujourd'hui réaffirmer ensemble la prééminence de notre modèle associatif à but non lucratif dans le Finistère. Nous sommes la représentation des familles qui ont construit ce modèle, et **je salue l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI)** pour son accompagnement et la représentation auprès des associations militantes.

Je saisis enfin ce moment pour encourager la participation des familles à nos instances de gouvernance et de développement associatif ; votre contribution est un soutien essentiel, et je vous encourage à susciter autour de vous toutes formes de participations bénévoles qui seront toujours bienvenues.

Jean-Alain LE FLOCH, Président du Conseil d'administration.



Au plus près...
DE NOS ENGAGEMENTS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES FEMMES ET DES HOMMES...

Évoquer l'activité, c'est d'abord nommer les personnes que nous accompagnons puis les femmes et les hommes qui les accompagnent.

Agrée de 1180 places en établissement ou en service, 1192 personnes ont été accompagnées au titre d'un ou de plusieurs agréments. Ce chiffre relève surtout des accompagnements de personnes en situation de handicap, mais également de personnes âgées. Nous pouvons ajouter les 48 salariés de l'entreprise adaptée *Ateliers De Cornouaille* (ADC), ainsi que les 56 places de l'ESAT de *Ty Hent Glaz* et les 4 places de son atelier alterné. Notons que 76 personnes relevant du SAVS travaillent au sein d'un ESAT.



Publics accueillis dans les établissements et les services

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES	AGRÈMENTS
ESAT + atelier alterné	305 + 24
Unité de vie extérieure + SAVS habitat groupé	160
Unité pour les personnes handicapées vieillissantes	27
Accueil de jour	33
Foyer de vie	142
Foyer d'accueil médicalisé	58
Accueil temporaire	15
SAVS-SAMSAH	305
Résidence autonomie	51

Quelques chiffres

- 133 admissions ont été prononcées pour 141 fins de prises en charge (dont 46 entrées et 55 départs pour les SAVS-SAMSAH). Malheureusement, 23 personnes sont décédées durant l'année.

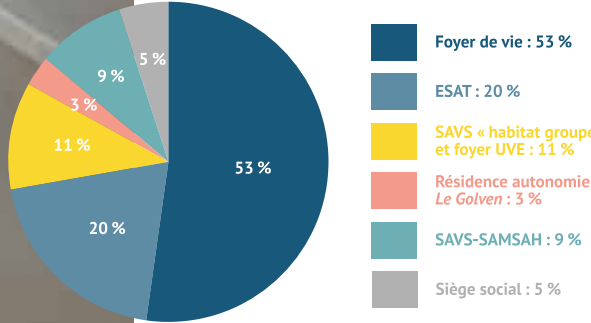
- 125 personnes (dont 48 des établissements de l'association Kan Ar Mor) ont bénéficié du dispositif d'accueil temporaire au foyer de Plomelin Ker Odet.
- La moyenne d'âge des travailleurs d'ESAT est de 40 ans. Celle des foyers de vie est de 52 ans et de 51 ans pour les foyers d'accueil médicalisés. En résidence autonomie, elle est de 86 ans.



Bilan social

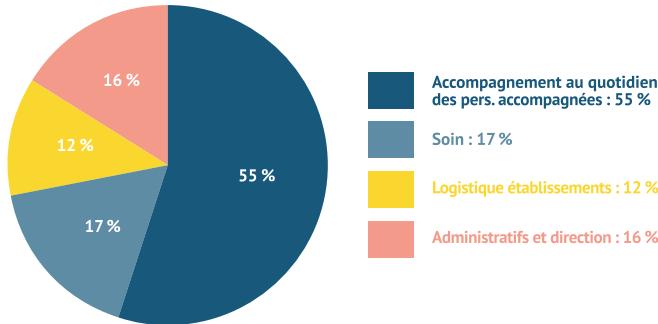
Au 31 décembre 2024, Kan Ar Mor comptait 473 salariés en CDI (effectifs physiques), soit 433,99 équivalent temps plein. Les effectifs CDI montrent une grande stabilité entre 2023 et 2024. 272 personnes sont intervenues dans le cadre de CDD de remplacement et 21 en contrat par alternance.

Répartition des effectifs par type



- Les métiers restent fortement féminisés avec 72 % de femmes. Près de 30 % des femmes en CDI sont à temps partiel contre 13 % des hommes.
- La moyenne d'âge est de 45,45 ans.
- 2/3 des effectifs de l'association travaillent en hébergement (foyer de vie, SAVS « habitat groupé » ou UVE et résidence autonomie) et 1/5^e dans le cadre de l'accompagnement par le travail.

Répartition des effectifs par catégorie métiers



84 % des salariés sont affectés à l'accompagnement direct auprès des personnes accompagnées (vie quotidienne, soins et logistique en établissement).

Les mouvements au sein de l'association

Le nombre est stable comparé à 2023. 67 personnes ont été recrutées en CDI et 52 ont quitté l'association, dont 10 dans le cadre de départs en retraite. Le solde entre les entrées et les départs de professionnels est positif pour la troisième année consécutive, et démontre une certaine stabilité des effectifs puisque le turn-over (taux de rotation du personnel) est de 12,66 %, ce qui est un taux moyen au regard des entreprises françaises. Au cours de l'année, 4278 contrats en CDD ont été réalisés (3835 en 2023, soit +11 %) pour 272 personnes, presque exclusivement dans le cadre de contrats de remplacement de titulaires absents.

La formation professionnelle

L'année 2024 est une année de poursuite et d'accentuation du déploiement de la politique formation associative, avec :

	2023	2024	ÉVOLUTION
Nbre d'actions de formation	65	94	+ 44 %
Nbre d'heures dispensées	7263	8192	+ 12 %
Nbre de salariés formés	329	330	-
Budget formation	173700€	181592€	+ 4 %

À noter que la part des stagiaires a respecté la répartition des effectifs en matière de genre. Les stagiaires « non cadres » sont quant à eux légèrement surreprésentés par rapport aux salariés de la catégorie cadre.

L'association continue de soutenir la formation diplômante en interne. Ainsi 6716 heures y ont été consacrées pour la validation de diplômes et/ou certifications telles que « surveillant de nuit qualifié », « moniteur d'atelier », « accompagnant éducatif et social » et « CAFDES », et dont près de la moitié dans le cadre de transitions professionnelles.

L'absentéisme

Il avait déjà globalement baissé entre 2022 et 2023, et poursuit sa baisse en 2024 (8,28 % contre 8,46 % en 2023), toutes absences indemnisées confondues hors maternité.

Les projets

En 2024, Kan Ar Mor a poursuivi la modernisation des volets du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) en finalisant **le déploiement et la mise en production du module de paie**. Le module de gestion des temps, ainsi que celui qui permettra le recueil informatisé des données administratives du personnel, ont été paramétrés et sont entrés en phase de test dans deux foyers avant le déploiement sur l'ensemble des établissements prévu en 2025.

En matière de dialogue social, l'association s'est engagée dans un travail ambitieux de **prévention des risques psycho-sociaux** au sein des foyers de vie. Ainsi, après une période de co-construction de la démarche avec le Comité Social et Économique (CSE), puis du choix partagé entre élus et direction d'un accompagnement par le cabinet spécialisé *360 RH*, le foyer de Rosporden *La Croix des Fleurs* et de Plomelin Ker Odet ont démarré les audits début 2025 avec pour objectif la co-construction et le suivi de plans d'actions spécifiques à chaque établissement.

Catherine MORGENTHALER, Directrice des ressources humaines.

LES TRAVAUX ET ACTIONS RELATIVES À L'AUTODÉTERMINATION ET AU POUVOIR D'AGIR

Il s'est agi de traduire toujours cette ambition de la participation des personnes accompagnées à la conception de leur cadre de vie ou de travail et à leur devenir en lien avec la reconnaissance de leur pleine citoyenneté.

Cette volonté d'associer les personnes accompagnées aux décisions qui les concernent, de libérer la parole et de construire les organes d'expression adaptés a été plus que jamais d'actualité en 2024. Même si en chemin, nous rencontrons des écueils et si nos initiatives n'ont pas toujours atteint les objectifs que nous nous étions fixés, comme par exemple l'effectivité de la présence des personnes accompagnées au sein de notre conseil d'administration.

Soutenir cette ambition oblige à ce que l'ensemble des professionnels soient sensibilisés à ces évolutions dans l'objectif de permettre aux personnes de participer activement à leurs conditions d'accompagnement, de travail et à l'exercice de leurs droits.

L'association Kan Ar Mor a été précurseuse avec la création des **Conseils de maisons**, bien avant que les principes du Conseil de la Vie Sociale (CVS) en soient sanctuarisés par la loi de 2002. Notamment avec la création de **deux associations de personnes accompagnées** : l'Association Sportive et Culturelle de Kan Ar Mor (ASCKAM) qui a fêté ses 40 ans en 2024 et l'Association pour la Gestion des Œuvres sociales, de la formation et des conditions de travail de Kan Ar Mor (AGOKAM). Les modifications des statuts associatifs en 2013 ont permis l'intégration de représentants des personnes accompagnées à notre Conseil d'administration... Des actions ou des décisions qui historiquement illustrent notre volonté en la matière.



Activités proposées par l'ASCKAM lors de la fête des 40 ans à Plomelin en 2024.



Différents travaux menés ou en cours soutiennent pleinement cette démarche

Aujourd'hui, citons entre autres :

- Sur le plan individuel, **la place de la personne accompagnée dans la construction de son projet personnalisé** est réinterrogée et doit devenir centrale.
- Au sein des CVS des établissements, suite aux dernières élections, les représentants familiaux, professionnels ou personnes accompagnées ont pu bénéficier de **formations communes pour asseoir les rôles et la place de chacun** ; la mise en place d'outils plus adaptés rendant la compréhension accessible aux personnes. Un retour d'expériences sera effectué avant les prochaines élections afin de mesurer la satisfaction des représentants.
- **Le comité de réflexions éthiques** intègre depuis deux ans deux membres, travailleurs d'ESAT et amène des repères éthiques tant aux professionnels, qu'aux personnes accompagnées, et aux proches.
- Dans chaque ESAT un délégué représentant des travailleurs de l'ESAT a été élu et **le plan de transformation des ESAT** vient notamment, en matière de droits sociaux, conforter notre vieux souhait de faire de l'AGOKAM un véritable comité d'entreprise pour les travailleurs handicapés, à l'image de celui des salariés.
- Le 1^{er} juillet 2024, **les travailleurs handicapés employés au sein des ESAT ont acquis de nouveaux droits**, notamment une complémentaire santé collective obligatoire. La plupart bénéficiaient déjà de la mutuelle de leurs parents, du conjoint ou d'une mutuelle personnelle. Plusieurs initiatives inscrites dans les décrets d'application étaient déjà pratiquées dans les établissements, mais ce nouveau droit représente des économies pour les personnes accompagnées car l'employeur prend en charge au minimum la moitié de leurs cotisations.



Les 16 et 17 mai 2024, journées repères sur ce sujet de l'autodétermination

M^{me} Julia BOIVIN, formatrice et conférencière indépendante qui nourrit son parcours professionnel de son vécu personnel de personne en situation de handicap, a introduit le **séminaire de Kan Ar Mor dédié à l'autodétermination**, fil rouge de ces deux jours.

La première journée a été animée de partages d'expériences, de temps de conférences et de travaux en ateliers. La seconde journée a été quant à elle consacrée aux enjeux managériaux, aux conditions et aux moyens de pilotage favorisant le pouvoir d'agir des personnes.

Plus de 100 personnes ont assisté à ce séminaire dont les présidents de CVS. Julia BOIVIN soutient qu'« Il y a un vrai enjeu dans l'accompagnement pour que les personnes arrivent à une plus grande connaissance d'elles-mêmes et qu'elles découvrent que le problème, ce n'est pas forcément elles, mais l'environnement. Une personne n'est pas handicapée, elle peut être plus ou moins en situation de handicap en fonction de son environnement. L'environnement peut ou pas y répondre. Elles ont elles, des solutions qu'elles peuvent apporter parce qu'elles se connaissent. On peut dire que développer l'autodétermination, c'est développer le pouvoir de dire et choisir pour soi pour se sentir légitime et valoriser des compétences ».



LA MISE EN ŒUVRE DU DUI

Dans le cadre de la transformation numérique des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) qui accueillent les personnes en situation de handicap, le **Dossier Usager Informatisé (DUI)** se présente comme un outil indispensable.

Le DUI crée une passerelle entre les différents corps de métier, de l'éducateur au veilleur de nuit. Il se présente comme **une interface numérique dans laquelle chaque acteur de l'ESSMS consigne des informations relatives à l'usager**. Il est ainsi une ressource essentielle pour le suivi, l'évaluation et l'adaptation du projet personnalisé d'accompagnement de chaque individu.

L'une des forces majeures du DUI est sa capacité à mettre en lumière **la richesse et la complexité du parcours individualisé de chaque personne** en situation de handicap. Chaque donnée renseignée, qu'elle soit médicale, sociale, éducative ou administrative, contribue à dessiner un portrait détaillé de l'usager, favorisant ainsi une prise en charge globale, cohérente et personnalisée.



Sept grandes fonctions ou catégories d'usage

L'instruction de la demande d'admission : c'est généralement le service d'accueil qui est chargé de cette partie, enregistrant les demandes d'admission et les informations essentielles sur le nouvel usager.

La gestion administrative : le personnel administratif renseigne les données relatives à la gestion courante de l'usager (coordonnées, informations financières...).

L'accompagnement de l'usager : comme les professionnels en charge de l'accompagnement quotidien de l'usager (éducateurs, assistants sociaux, psychologues) renseignent cette section, en lien avec le projet personnalisé.

Les soins de l'usager : le personnel médical et paramédical renseigne les informations relatives à la santé de l'usager, aux interventions effectuées et aux traitements administrés.

La gestion du circuit du médicament : de la prescription à la délivrance et l'administration des traitements, plusieurs personnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmiers, etc.) sont impliqués dans ce processus.

La coordination des acteurs internes et externes : les responsables de service et coordinateurs inscrivent les informations relatives à la coordination des différentes interventions autour de l'usager.

La gestion de la relation usager : cette partie est renseignée par tous les professionnels en contact avec l'usager, et contient des informations sur les interactions, les attentes et la satisfaction de l'usager, mais aussi en lien avec la famille et les aidants.

Depuis 2023, nous disposons d'une ressource de cheffe de projet dont la mission s'est terminée en octobre 2024, **charge désormais aux équipes formées de faire vivre cet outil et d'en assurer sa totale appropriation et pleine utilisation**.

LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE ET DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

Les coordinations rassemblent les cadres de direction de nos ESAT dite KAMAC et les cadres de direction de nos établissements et services de l'hébergement et du domicile dite CASHD.

Elles ont travaillé à l'occasion de 2024 sur plusieurs sujets. Tout d'abord, sur l'accompagnement du plan de transformation des ESAT, puis sur la réglementation et les documents à finaliser.



Accompagnement du plan de transformation des ESAT de l'association

- Le contrat de soutien et d'aide par le travail qui devient le contrat de soutien et d'accompagnement par le travail ;
- La participation à la prise en charge de la mutuelle ;
- Le règlement de fonctionnement des ESAT ;
- Les élections des CVS et la création d'une instance mixte.





La réglementation et les documents à finaliser pour l'ensemble de nos établissements et services

- Plans bleus (gestion des stocks, formation incendie, nouveaux équipements, etc.) ;
- Contrats de séjour (réalisation d'une trame associative commune à tous les établissements avec la nécessité de les compléter avec de nouvelles dispositions réglementaires notamment en lien avec la déléguée à la protection des données) ;
- Livrets d'accueil ;
- Projets d'établissements ;
- Nouveaux pilotes et rédaction des fiches Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;
- DUERP à actualiser et à transposer sous AGEVAL ;
- Règlement de fonctionnement (questions de discipline et congés) ;
- Révision des Conditions Générales de Vente (CGV) ;
- Documents commerciaux (prospection clientèle) ;
- Gestion des risques notamment en espaces verts ;

Enfin...

- La vigilance sur l'activité des ateliers alternés ;
- Le besoin d'accompagnement d'assistante sociale ;
- L'organisation et le fonctionnement des accueils de jour ;
- La mise en place des cellules qualité dans les établissements ;
- La procédure de plaintes et réclamations.



Plan territorial 50 000 nouvelles solutions : orientations et engagements régionaux

Les modalités de mise en œuvre du **plan de création de 50 000 nouvelles solutions** et de transformation de l'offre médico-sociale sur la période 2024-2030 annoncé lors de conférence nationale du handicap 2023, ont été précisées fin 2023. Il s'agissait de créer 50 000 nouvelles solutions pour accompagner les choix de vie des enfants et adultes en situation de handicap.

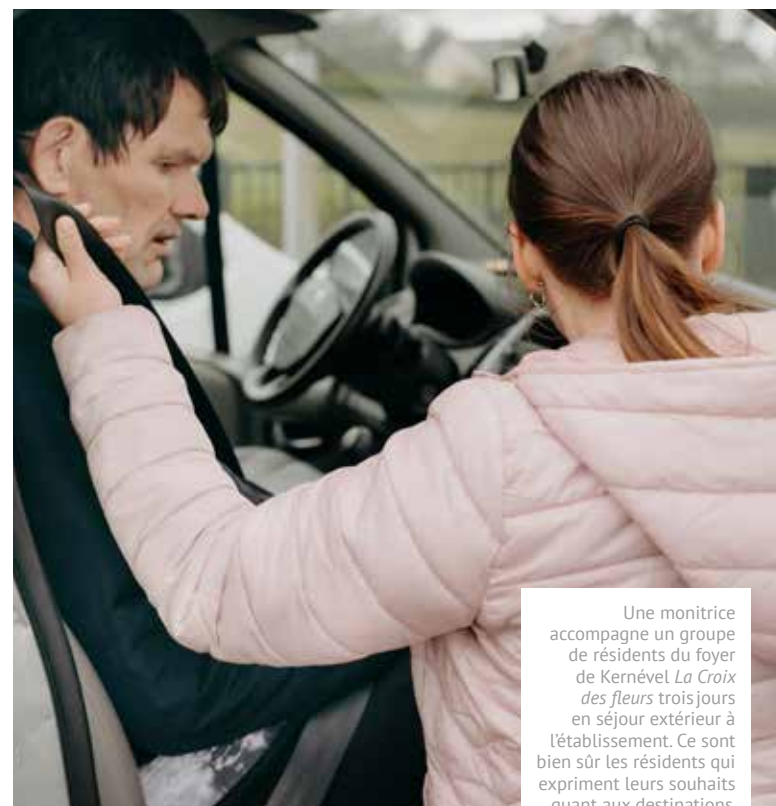
Ce plan vise à apporter une réponse massive sur les territoires les plus en tension (Ile-de-France, Outre-Mer, etc.) tout en renforçant l'offre pour des publics sans solution satisfaisante à ce jour : enfants et adultes nécessitant un accompagnement renforcé (personnes polyhandicapées, avec trouble du spectre de l'autisme, etc.), enfants présentant un handicap et relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), personnes handicapées vieillissantes, personnes avec un handicap psychique ou cognitif nécessitant notamment un accompagnement à domicile.

La mise en œuvre de ce plan appelle des modalités nouvelles qui reposent sur les principes suivants :

- **Une approche transversale** du développement de solutions au sein d'une stratégie régionale de transformation de l'offre ;
- **Une déconcentration forte de la planification** de ces solutions pour une meilleure évaluation des besoins à couvrir, prenant en compte la diversité des territoires ;
- **Un pilotage régional** rénové qui associe les élus, les représentants des personnes et des professionnels ;
- **Un accompagnement renforcé** des organismes gestionnaires par la mobilisation de ressources nouvelles.

La programmation régionale était attendue mi-2024, les agences régionales de santé devant établir une programmation pluriannuelle (période 2024-2030) des solutions à développer ou à transformer sur leur territoire en étroite relation avec les conseils départementaux.

La circulaire du 7 décembre 2023* a notifié à la Bretagne près de 54 millions d'euros d'autorisations d'engagement au titre de la création des « 50 000 solutions » au niveau national annoncées pour la période 2024/2030 dont près de 11 millions pour le département du Finistère.



Une monitrice accompagne un groupe de résidents du foyer de Kernével *La Croix des fleurs* trois jours en séjour extérieur à l'établissement. Ce sont bien sûr les résidents qui expriment leurs souhaits quant aux destinations.

C'est dans ce cadre que nous avons déposé en concertation avec différents acteurs **deux dossiers, l'un relatif à la rénovation du foyer de Kernével *La Croix des Fleurs* et à la transformation de places prenant en compte le vieillissement et la typologie des troubles des personnes accueillies, l'autre relatif à la création de places SAMSAH.**

La démission du gouvernement en juillet 2024 puis, l'incertitude budgétaire en l'absence de vote d'un budget ont rendu incertaine la traduction concrète des volontés exprimées dans le plan « 50 000 nouvelles solutions ».

Comme évoqué l'année passée, nous avons eu aussi une vigilance sur la situation de la **résidence autonomie *Le Golven*** à Douarnenez. Nous avons validé avec le bailleur social *Douarnenez Habitat* un programme ambitieux de rénovation. Le soutien des collectivités locales et plus particulièrement de la commune et du Conseil départemental sont déterminants.

* Circulaire n° DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030.



Investissements structurants et projets de transformation de l'offre médico-sociale

La transformation de notre offre d'accompagnement passe par des **investissements importants** quel que soit le secteur d'activité. Ainsi, des dossiers ont connu une évolution significative :

- Concernant notre dossier de transformation de l'unité de vie extérieure de **Pont-Croix Kergadel en SAVS « habitat groupé »**, le modèle économique arrêté en décembre 2023, il s'est agi en 2024 de préciser le projet immobilier avec le bailleur social *BSB - Les Foyers* à Rennes et de travailler à la question du relogement des résidents pendant la période des travaux ;
- Concernant notre dossier de transformation de l'unité de vie extérieure de **Carhaix Les Quatre Vents en SAVS « habitat groupé »**, nous avons été proactifs en recherchant et repérant un terrain, ainsi qu'en travaillant avec un architecte sur un projet de rénovation. Convaincus que l'association devait imaginer d'autres formes de partenariats que ceux classiquement établis avec les bailleurs sociaux nous avons sollicité d'autres soutiens auprès de certaines collectivités locales mais aussi auprès de nouveaux acteurs tels que la Fondation Claude Pompidou qui a confirmé son intérêt pour notre projet ;
- Nous avons acté la rénovation complète de notre **ESAT de Carhaix Les Ateliers du Poher** et la livraison des travaux en mars 2024 ;
- Nous avons lancé la rénovation de **l'ESAT de Quimper Kergonan** ;
- Nous avons engagé des travaux de réparations et d'améliorations sur **l'ESAT de Douarnenez** ;
- Nous avons investi dans de nouvelles machines à **l'ESAT du Cap Sizun** et finalisé le projet de transfert de l'activité espaces verts sur le site principal ;
- Le nouveau site permettant le transfert des activités de **l'ESAT de Ty Hent Glaz** acheté par le siège, nous avons travaillé en 2024 au calendrier de ce transfert et à l'agenda de dissolution du Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui interviendra en 2025.



L'atelier menuiserie de l'ESAT du Cap Sizun met son expertise, son savoir-faire et ses solutions sur mesure au service de vos besoins en emballage bois ou produits spécifiques ainsi qu'une gamme de mobiliers extérieurs.

LA VALORISATION DES MÉTIERS, AINSI QUE LA CONSOLIDATION DE NOS OUTILS DEDIES AUX RESSOURCES HUMAINES (RH) RESTENT UN ENJEU

Nous n'avons cessé de rappeler que le budget consacré par notre association à son personnel constitue toujours un enjeu financier stratégique majeur, eu égard à la place qu'occupe ce budget dans les dépenses de fonctionnement des établissements et services.

L'élaboration, le suivi et la maîtrise de la masse salariale justifient une attention constante. Cela passe par une **modernisation de notre système d'information**, un pilotage financier et la mise en œuvre d'un contrôle de gestion dédié.

Il s'est agi aussi de **consolider notre politique santé et prévention** en partageant l'analyse et le diagnostic de l'absentéisme, en priorisant certaines actions de prévention des risques et en réinterrogeant la qualité de vie au travail.



Une politique RH stratégique entre maîtrise budgétaire, prévention des risques et qualité de vie au travail

Lors de l'année 2024, les Instances Représentatives du Personnel (IRP) ont alerté l'employeur à propos de tensions, portant atteinte à la santé psychique et physique des salariés, difficultés rencontrées par les professionnels au sein particulièrement de deux établissements.

Une enquête (source *INRS*) effectuée en juin 2024 a permis de confirmer que l'équilibre entre les contraintes liées au travail et les ressources que les professionnels ont à leur disposition pour y répondre était fragile, mettant en lumière l'existence d'un niveau de risques psychosociaux.

Considérant que les risques psychosociaux sont une des sources de la pénibilité du travail pour les personnels des établissements et services, soutenue et stimulée par les IRP, une première enquête au sein de trois des foyers gérés par l'association Kan Ar Mor a permis de confirmer l'importance de cette question pour les salariés de l'association.

Le CSE et l'association Kan Ar Mor ont souhaité mettre en œuvre une évaluation des risques psychosociaux prioritairement au sein des établissements de type foyers et foyers d'accueil médicalisés.

Cet accompagnement devra permettre :

- **D'établir un état des lieux** quantitatif et qualitatif concernant les risques psychosociaux auxquels sont ou seraient exposés les professionnels.
- **Repérer les déterminants** économiques, sociaux et managériaux, les modes d'organisation des activités et de diffusion de l'information, les représentations individuelles et collectives des personnels susceptibles d'expliquer la présence ou non de risques de stress, de violences internes ou externes, voire de harcèlement. Ces risques devront intégrer le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de l'établissement.

- **Proposer des mesures de prévention** primaire, secondaire et tertiaire susceptibles d'éviter ou de réduire l'exposition à ces risques.
- **Accompagner les établissements** dans la mise en œuvre d'un plan d'actions préventif qui devra être intégré au plan d'actions du DUERP de l'établissement.

L'année 2024 a été marquée aussi par une large enquête menée au sein de l'ESAT de Quimper *Kergonan* concernant tant les travailleurs, que les professionnels dans le cadre d'une suspicion de faits et d'actes de maltraitance.

La procédure engagée, signalée et partagée avec les autorités et les pouvoirs publics a entraîné des réorganisations. Opportunément, la nomination d'une nouvelle direction doit traduire la volonté d'assurer aux travailleurs et aux professionnels un cadre de travail protecteur et sécurisant.



Revalorisation, attractivité et fidélisation : des engagements forts pour les professionnels

Enfin, nous l'avons répété à plusieurs reprises, tous nos projets n'ont de sens que s'ils sont portés par des hommes et des femmes, professionnels et motivés.

Nous avons regretté vivement que les professionnels des filières administratives et logistiques – pourtant essentiels au bon fonctionnement des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) et à un accompagnement de qualité des personnes vulnérables – ne soient pas pris en compte dans les démarches de revalorisation engagées par les pouvoirs publics et les organisations représentatives du secteur.

Revendiquée de longue date par les acteurs associatifs, **l'extension des mesures Ségur** (238€ bruts mensuels) à tous les salariés de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire associative a été validée par un arrêté en juin 2024 agréant deux accords de branche.

Cette décision mise en application dès juillet par notre association pèse cependant de manière importante sur les budgets, la mesure n'ayant pas été accompagnée par des mesures de financements et de compensation à la hauteur des enjeux, les pouvoirs publics et les collectivités se rejetant la responsabilité de la prise en compte de cette nouvelle charge.

Enfin, si la **question de l'attractivité des métiers** est peut-être moins prégnante pour notre association que pour d'autres institutions, il convenait cependant d'une part de

relancer les travaux relatifs au processus de notre recrutement, aux partenariats à formaliser avec les organismes de formation et ou les écoles qui accompagnent les futurs professionnels.

« **TOUS NOS PROJETS N'ONT DE SENS QUE S'ILS SONT PORTÉS PAR DES HOMMES ET DES FEMMES, PROFESSIONNELS ET MOTIVÉS.** »

Et, d'autres part, de préciser les outils et les actions permettant un accueil plus efficace, une meilleure intégration des professionnels, et enfin une fidélisation par la proposition d'un parcours professionnel interrogeant les formations proposées et les possibilités de mobilité internes.

LES ÉVOLUTIONS DE L'ORGANIGRAMME

Lors de l'année 2024, nous avons accompagné encore de nombreux changements dans l'organisation des directions et des services.

Suites de départ en retraite, prises en compte de souhait d'évolution, sollicitations et mobilité interne dans le cadre d'une absence, les raisons de l'évolution de notre gouvernance opérationnelle sont multiples.

- L'arrivée de M^{me} Catherine MORGEN-THALER, nouvelle directrice des ressources humaines en lieu et place de M^{me} Stéphanie GRAFF ;
- La nomination de M^{me} Gwenaëlle GUILLOU à la direction de l'ESAT de Quimper *Kergonan* et des foyers de Quimper *Ty Bos* et *Keromnès* au côté de M^{me} Élodie FUMNERI, responsable d'atelier. À noter plus particulièrement, M. Jean-luc BÉLÉGUIC assurant désormais la direction des ESAT de Douarnenez et du Cap Sizun ainsi que des foyers de Pont-Croix *Kergadel* et de Douarnenez *Keriguy* ;
- L'arrivée de M^{me} Sophia LE FLOCH à la direction du foyer d'Audierne *Les Haliades* et de la résidence autonomie *Le Golven* à Douarnenez en lieu et place de M^{me} GUILLOU ;
- L'arrivée de M^{me} Sabine STÉPHANNO, nouvelle responsable qualité en lieu et place de M^{me} Corinne HELLO ;
- Le départ en retraite de M^{me} Marie-Laure GUTTON à la direction de l'ESAT de Carhaix *Les Ateliers du Poher* et des foyers de Carhaix *Les Quatre Vents* et Pleyben *Résidence de l'Aulne* et le recrutement de M. Yves DÉRICBOURG, accompagné par M^{me} Isabelle CLÉMENT, responsable d'atelier en remplacement de M^{me} Manon MÉRIAUX ;
- L'intérim de M^{me} Emmanuelle FIEU à la direction du foyer de Plomelin *Ker Odet* en l'absence de M. Jean-François FILY.

Il est certain cependant qu'à l'avenir **la stabilisation de notre organisation** reste bien évidemment un des objectifs et une des clés de la mise en œuvre des orientations politiques du projet associatif et des objectifs opérationnels décrits dans le **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens** (CPOM).



LA PRÉPARATION DES ÉVALUATIONS

L'association s'est engagée pour rendre visible la qualité des services dans une logique d'amélioration continue. C'est l'un des axes du projet associatif de Kan Ar Mor qui a été décliné dans le plan qualité et de gestion des risques 2023-2027.

Il a pour finalité de **renforcer et d'assurer la qualité de l'accompagnement** aux personnes accompagnées et de rendre effective leur participation ainsi que de soutenir les professionnels dans cette démarche et d'accroître leur qualité de vie au travail.



La démarche qualité et la dynamique interne d'amélioration continue

Le plan qualité et de gestion des risques engage l'association sur quatre axes forts : **le respect des droits fondamentaux, rendre les professionnels acteurs de la démarche continue, prévenir et gérer les risques de maltraitance et de violence, déployer une démarche territoriale responsable.**

Le « nouveau » comité qualité associatif validé en 2023, a mis progressivement en place courant 2024 les cellules qualités dans les établissements. L'idée étant de créer des échanges et des liens entre ces différents espaces de travail et de validation. **Plusieurs groupes de travail** ont été proposés à partir de la rentrée 2024 dans la **continuité des formations** réalisées et des thèmes à aborder (accompagné traceur, circuit du médicament, utilisation de l'outil AGEVAL). Il s'est donc agi en 2024 d'aider chacun à **s'approprier les engagements, les projets, outils et méthodes** qui dans leur ensemble constituent la démarche continue d'amélioration de l'association.

Les mises à jour des projets d'établissement et l'intégration d'espaces d'expressions enrichiront les réflexions, les propositions d'évolution et l'appropriation de l'existant. Le développement des cellules qualités dans chaque établissement permet de poser petit à petit l'analyse des événements indésirables de façon collégiale. C'est **un apprentissage collectif**, qui prendra du temps, tant sur le contenu (ce qu'est un événement indésirable) que sur le traitement (méthode d'analyse, à quel niveau, etc.). En parallèle, **la procédure de recueil et de traitement des plaintes et des réclamations** sera expérimentée et nécessitera, elle aussi, une communication spécifique. La mise à jour des enquêtes de satisfaction et l'analyse partagée de leur contenu en Conseil de la Vie Sociale (CVS) permettra d'identifier et de prioriser les projets qui peuvent être engagés. L'intégration de l'autodétermination en pratique et la connaissance des droits alimenteront les projets personnalisés et, sans doute, les espaces de réflexions existants.

La démarche d'évaluation vise à permettre à la personne d'être actrice de son parcours, à renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services et enfin à promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Nous avons élaboré **un cahier des charges commun avec nos collègues de l'association Les Genêts d'Or** afin de sélectionner le prestataire qui procèdera aux évaluations de nos établissements et services. Ce cahier des charges a notamment précisé le contenu de la prestation attendue pour répondre aux obligations des évaluations, et le calendrier correspondant au déroulement du projet.



Les évaluations : un enjeu de reconnaissance et d'amélioration partagée

L'évaluation des activités des établissements sociaux et médico-sociaux est une construction finalement très récente (organisation de l'évaluation à partir de 2005 qui s'institutionnalise à partir de 2007). Nous devons être vigilants à ce que l'évaluation sache reconnaître toute la complexité du social et du médico-social, toute la diversité de nos accompagnements, de nos métiers, de nos organisations. **Ainsi, une volonté de standardisation, de référence à des normes et à une logique sanitaire qui impose de manière hégémonique un modèle du soin, doit impérativement être nuancée pour conserver cette capacité à innover et à créer.**

Il est primordial de nous rappeler que, dans ce cadre des évaluations, notre objectif est de valoriser les démarches mises en œuvre par les professionnels et les établissements et les services pour améliorer leur qualité d'accompagnement, par une approche centrée sur la personne et dans le respect de ses droits.

La volonté d'évaluation voire de contrôle de la puissance publique n'est pas illégitime et nous partageons ainsi avec la HAS trois enjeux : Permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours ; Simplifier la démarche et inscrire nos structures dans une perspective d'amélioration continue de la qualité ; Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les établissements et les professionnels.

Ainsi que quatre valeurs fondamentales : Le pouvoir d'agir de la personne ; Le respect des droits fondamentaux ; L'approche inclusive de l'accompagnement ; La réflexion éthique des professionnels.

Nous devons **faire d'une obligation réglementaire une opportunité** pour non seulement interroger nos pratiques et nos organisations, mais aussi mettre en valeur un certain nombre d'entre elles ainsi que partager avec les personnes accompagnées, les familles et les pouvoirs publics celles qui mériteraient d'être améliorées.

Sébastien MAILLARD, Directeur général.

Une monitrice accompagne les personnes de l'UPHV* en balade matinale autour du foyer de Quimper Keromnès.

*Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes.

Au plus près...

DE NOS OBJECTIFS

RAPPORT FINANCIER

Ce rapport financier retrace l'utilisation des ressources et les résultats de l'exercice écoulé au sein de l'association.

Il reflète notre engagement à allier rigueur budgétaire et réponse aux besoins des personnes accompagnées. L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements significatifs.

ÉVÈNEMENTS EN 5 PARTIES

Les agréments

- Ouverture de 13 places Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV) à Quimper par transformation de places Unité de Vie Extérieure (UVE) (+149 K€ de dotation).

La dotation de l'ARS

- Application d'un taux directeur de +1 % (+70 K€).
- Financement en année pleine des indemnités Ségur pour tous (+122 K€).
- Obtention de Crédits Non Reconductibles (CNR): 65 K€ pour de la formation et des situations critiques.

La dotation du CD29

- Application d'un taux directeur de +3 % (+602 K€).
- Financement année pleine des indemnités Ségur/Laforcade des personnels paramédicaux et éducatifs (1109 K€) mais pas de financement des indemnités Ségur pour tous.

L'immobilier

- Réception des travaux de rénovation de l'ESAT de Carhaix Les Ateliers du Poher en mars 2024: 1011 K€.
- Poursuite des travaux de rénovation de l'ESAT de Quim-

per Kergonan débutés en septembre 2023 (réception prévue à la fin du 1^{er} semestre 2025). Au 31 décembre 2024, les immobilitisations en cours s'élèvent à 1784 K€.

- Achat d'un terrain et d'un bâtiment rue Marcel Paul à Quimper en janvier 2024, en prévision de la dissolution du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de Ty Hent Glaz et de la nécessité du déménagement à court terme de l'ESAT: 1982 K€.
- Vente en juin 2024 de la maison de Plonévez-Porzay reçue en legs en 2022: 175 K€.

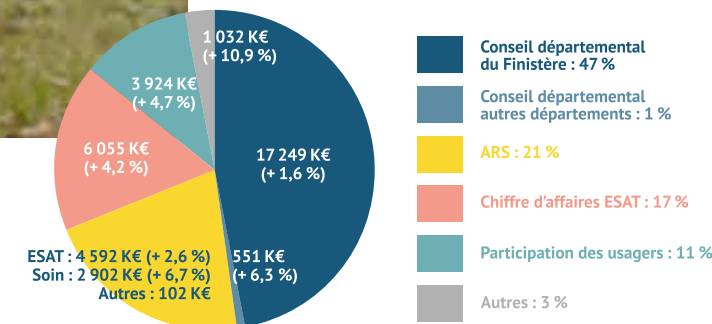
Fonctionnement

- Renouvellement des contrats associatifs concernant l'électricité au 01/01/2024 et le gaz au 01/05/2024: +432 K€.
- Bon niveau de rendement des produits financiers (192 K€ net) après une année 2023 exceptionnelle (429 K€ net).

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les ressources globales de l'association progressent de +3,3 % par rapport à 2023 à 36408 K€.

Répartition des ressources de 2024



Les frais de séjours financés par le Conseil Départemental du Finistère augmentent de 1,6 % à 17249 K€. La dotation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) versée par le département du Finistère est en hausse par rapport à 2023, en lien avec la transformation de places et l'application d'un taux d'évolution de +3 %.

Les contributions des autres départements progressent à 551 K€ et concernent 18 personnes accompagnées dans nos établissements d'hébergement.

Les dotations financées par l'ARS affichent une hausse de 4,6 % à 7597 K€. En 2024, un taux d'évolution a été appliqué à hauteur de +1 %, les indemnités Ségur pour tous ont été financées en totalité et des CNR ont été perçus pour 65 K€.

Le chiffre d'affaires des ESAT s'élève à 6055 K€ (+4,2 % soit

+246 K€) porté par les activités blanchisseries et menuiserie qui voient leurs activités progresser de plus de 10 %. Globalement la marge brute s'améliore de 1,2 points.

La participation des personnes accompagnées progresse (+4,7 %) à 3924 K€. Cette évolution est à mettre en rapport avec la hausse de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) de 4,6 % en avril 2024 et l'ouverture de l'UPHV de Quimper en juin (+67 K€).

Les autres ressources (aide personnalisée aux logements, subventions diverses) s'élèvent à 1032 K€.



Les résultats intermédiaires

Les produits d'exploitation varient de +546 K€ à 36974 K€ (+1,5 %).

Les charges d'exploitation sont en hausse de +4,6 %, à 37388 K€ (+1657 K€).

Les achats de marchandises et de matières premières en baisse (-6 %) à 1938 K€, reviennent au niveau de 2022, en lien avec une plus grande maîtrise des achats (en particulier alimentaires). De fait, le taux de marge sur achats s'améliore à 55,7 %.

Les autres achats et charges externes sont en augmentation (+7,4 %) à 10494 K€, principalement :

- Les nouveaux contrats d'électricité et de gaz (+432 K€) ;
- Les entretiens et maintenances (+172 K€) ;
- Les prestations repas (+133 K€) ;
- Les locations immobilières (+103 K€) ;
- > À noter la baisse significative des dépenses d'intérim (-258 K€).

Les frais de personnel s'élèvent à 23264 K€. La rémunération brute du personnel d'encadrement augmente de +712 K€ (+8,13 etp dont 3,6 etp à l'UPHV de Quimper Keromnès) : à la progression indiciaire s'ajoutent les indemnités Ségur (dont +346 K€ d'indemnités Ségur pour tous), les contrats CDD +150 K€, la provision congés payés, les indemnités de départ (soit 17 départs). Le taux de charge est également en hausse (+0,4 points à 47,2 %).

Les salaires des ouvriers d'ESAT sont en baisse de -16 K€ (-9,95 etp) : aux places à pourvoir s'ajoutent l'absentéisme.

Les dotations aux amortissements et provisions sont en hausse (1442 K€), en lien avec la réception des travaux de Carhaix et le niveau élevé des investissements en 2024.

Le résultat d'exploitation 2024 est en déficit de -413 K€

Les charges financières : 2346 K€ de nouveaux emprunts ont été souscrits/débloqués sur l'année 2024 pour le financement des travaux de rénovation à l'ESAT de Quimper Kergonan, et les investissements en renouvellement. Huit emprunts sont arrivés à échéance sur 2024.

Le résultat financier 2024 ressort à +174 K€ : les taux de placements sécurisés bien qu'en baisse, restent attractifs et génèrent des produits financiers.

Le résultat exceptionnel 2024 est de +179K€: cession de la maison de Plonévez-Porzay avec solde des amortissements liés, cessions de véhicules suite à leur renouvellement, variation de la provision retraite, reprise de quote-part de subvention.

Le résultat comptable 2024 est un déficit de -111 928 €

LES RÉSULTATS DE L'ASSOCIATION

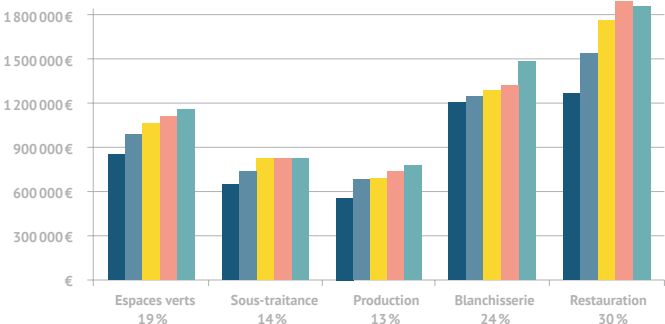


Les résultats non conventionnés
Les résultats sur fonds propres ressortent à 486 K€:

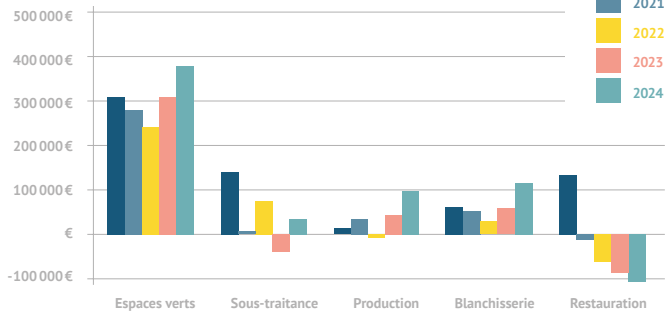
- Résultats commerciaux +517 K€.
- Résidents foyer d'ESAT/loisirs -33 K€.
- Gestion associative +2 K€.

Les résultats commerciaux des ESAT sont en hausse (+230K€). La progression du chiffre d'affaires (+4,2%) s'ajoute à la maîtrise des achats de matières premières et autres charges de fonctionnement. Sur les 16 activités, 6 présentent un déficit. Tous les ESAT affichent un résultat global excédentaire.

Évolution du chiffre d'affaires des ESAT 2020 à 2024



Évolution du résultat des ESAT 2020 à 2024



Les activités:

- La restauration représente l'activité prépondérante en terme de chiffre d'affaires (1846K€) affiche une baisse de 1%. La marge brute s'améliore de 1,2 points. Le résultat est néanmoins déficitaire de -107K€.
- Les espaces verts progressent de +5% à 1159K€ en lien avec la hausse des tarifs des contrats annuels et le développement d'une 4^e équipe au Cap Sizun. Il s'agit de l'activité qui contribue le plus aux résultats commerciaux, soit +379K€.

- Les prestations de services aux entreprises présentent une hausse de 1% du chiffre d'affaires à 835 K€: le niveau d'activités est variable entre la croissance de certains marchés et les arrêts de contrats ou les baisses de commandes. Le résultat redevient positif à +35 K€.
- Les activités de production évoluent de +3% à 768K€. La menuiserie poursuit le développement de son chiffre d'affaires avec de nouveaux marchés (+9%) et améliore son taux de marge (+9 points). L'atelier cidrerie a rencontré des difficultés de production qui pénalise son chiffre d'affaires (-8%) Le résultat est de +95 K€.
- Les blanchisseries ont un chiffre d'affaires qui augmente chacun de +12% à 1475 K€. Le résultat est en progression à +115 K€.

Les budgets résidents des foyers d'hébergement d'ESAT affichent un résultat qui redevient déficitaire (-33K€). La hausse des dépenses énergétiques (+76K€) associée à une baisse du nombre de personnes accompagnées (-9) expliquent ce résultat.

La gestion associative est à l'équilibre (+2 K€). Ce résultat intègre, entre autre, la vente de la maison de Plonévez-Porzay, les amortissements du nouveau bâtiment acheté à Quimper (60K€) et la hausse des versements de taxe d'apprentissage (59K€).



Les résultats conventionnés
Ils sont déficitaires de -598 K€.

- CD29 - CPOM personnes handicapées -283 K€.
- ARS - ESAT -48 K€.
- CD29 - CPOM personnes âgées -147 K€.
- CD29 - hors CPOM -120 K€.

Les établissements personnes handicapées sous CPOM avec le CD29, présentent un résultat déficitaire de -283 K€. Ce résultat correspond au montant de l'indemnité Ségur pour tous versée pour la première fois en 2024 et non financée dans la dotation du CD 29. L'augmentation des ressources (dotation, participation des personnes accompagnées) permet globalement de compenser la hausse des autres dépenses, en particulier les énergies (+186 K€), les loyers (+131 K€) et les prestations repas (+141 K€).

Les budgets sociaux des ESAT financés par l'ARS, ont un résultat comptable déficitaire qui, retraité est en excédent de +51 K€. La hausse de la dotation et le financement des indemnités Ségur pour tous ont compensé la hausse globale des dépenses.

La résidence autonomie Le Golven, seul établissement constituant le CPOM personnes âgées avec le CD 29 affiche à nouveau un déficit important à -147K€, qui s'explique principalement par la non-atteinte des objectifs d'activité (-119K€ de recettes par rapport au budget) et le versement d'indemnités de départ pour 4 salariés. Les négociations sont toujours en cours concernant les travaux pouvant à terme améliorer le résultat financier.

Le budget du siège social présente un déficit comptable qui intègre les dépenses générées par l'utilisation du Cré-

dit d'Impôt de Taxe sur les Salaires (CITS) 2017-2018 mis en réserve pour -66 K€. Le taux de frais de siège a été ajusté à la baisse (-0,4 points ; -128K€) pour atteindre un résultat à l'équilibre après retraitement.

LA SITUATION FINANCIÈRE



Au 31 décembre 2024

La situation financière de l'association reste correcte malgré le résultat 2024 déficitaire et le niveau d'investissement élevé.

Le Fonds de Roulement d'Investissement (FRI) diminue de -1 403 K€ à 8 603 K€.

Le programme d'investissement en 2024 est conséquent et s'élève à 4654K€ d'acquisitions (2518K€ sur fonds propres), dont:

- 3145 K€ de construction dans les ESAT: 1011K€ pour la rénovation de l'ESAT de Carhaix Les Ateliers du Poher et 1982 K€ pour l'acquisition des terrain et bâtiment rue Marcel Paul à Quimper.
- Acquisition de 28 véhicules de tourisme, collectifs et utilitaires (789 K€).
- 720K€ d'investissements divers: 278K€ de matériels ESAT, 245K€ de matériels pour les autres établissements, 78K€ en informatique et 119K€ de mobilier.
- À noter: 2076K€ d'immobilisations en cours (53K€ ESAT Douarnenez, 30K€ ESAT Cap Sizun, 1784K€ ESAT de Quimper Kergonan, 208K€ siège social).

L'imputation en réserve d'investissements des résultats excédentaires des activités commerciales 2023 (+331 K€) et l'abondement de la réserve de compensation des charges d'amortissements (+189 K€) permettent de compenser partiellement la baisse du FRI. Des emprunts ont été souscrits et débloqués pour un montant total de 2 346 K€.

L'endettement de l'association est maîtrisé. Ses ressources externes se montent à 35 % des fonds propres, ce qui traduit une bonne autonomie financière. Cette situation financière permettra de poursuivre le financement des projets dans les ESAT.

Le Fonds de Roulement d'Exploitation (FRE) est en baisse à 1431K€ en lien avec le résultat déficitaire de l'année et la reprise de fonds dédiés pour compenser les charges liées à la mise en œuvre du DUI (-192 K€).

L'excédent de financement d'exploitation reste à un niveau élevé (1 972 K€). Le délai de paiement des clients est stable à 23 jours et celui des fournisseurs augmente à 48 jours. Les stocks représentent un peu moins de 2 mois de fonctionnement.

La trésorerie s'affiche en baisse à 12006K€ du fait de l'autofinancement de l'achat du site à Quimper et du non financement des indemnités Ségur pour tous par le CD 29. Le niveau de trésorerie (environs 4 mois de fonctionnement) permet à l'association de faire face à ses besoins de trésorerie courants, ainsi qu'autofinancer ses projets, en particulier sur les ateliers d'ESAT.

CONCLUSION FINANCIÈRE

Comme les années passées, la situation financière de l'association est solide et les indicateurs financiers restent corrects en 2024. Il est cependant nécessaire de garder un niveau suffisant de résultats excédentaires sur fonds propres, afin de:

- Maintenir un bon niveau du fonds de roulement d'investissement pour permettre de réaliser et financer les différents projets en cours et à venir, en particulier dans les activités commerciales des ESAT ;
- Stabiliser le fonds de roulement d'exploitation ;
- Et ainsi, en améliorant les capitaux propres, maintenir l'autonomie financière pour permettre un bon fonctionnement.

En ce qui concerne les ESAT, il est impératif de maintenir l'équilibre des comptes, en développant les outils de mesures des coûts de revient afin de maîtriser la marge, et en précisant les objectifs commerciaux. Le travail de redynamisation des activités doit être poursuivi, et le développement de nouveaux marchés recherché afin de diversifier la clientèle. Un travail spécifique sur la filière restauration est à engager pour contenir les achats alimentaires.

Il nous faut également continuer nos efforts sur la recherche des équilibres budgétaires pour nos établissements conventionnés, afin de faire face à la faible évolution des financements publics et à l'inflation. Une attention particulière doit être portée sur les dépenses alimentaires, d'énergie et de personnel. Le travail en cours sur les plannings et la mise en œuvre du nouveau logiciel SIRH doit nous doter d'outils d'analyse pertinents et réactifs.

Dans le prolongement de l'analyse de l'exercice 2024, nous vous proposons de poursuivre les pistes financières définies les années passées:

- Poursuivre le développement des actions sociales à destination des personnes accompagnées dans nos établissements et en particulier dans les ESAT en lien avec le nouveau décret relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés ;
- Étendre les analyses de gestion dans tous les établissements pour optimiser la maîtrise des coûts et disposer ainsi d'outils de suivis budgétaires réguliers et réactifs ;
- Accentuer les contrôles internes afin d'optimiser les processus de gestion ;
- Continuer à mettre en œuvre les conclusions arrêtées suite à l'audit organisationnel des directions, services administratifs, comptables et ressources humaines de l'association, au travers des groupes de travail, afin de rechercher un fonctionnement aussi efficace, qu'efficient ;
- Poursuivre la maîtrise des coûts de revient des activités commerciales et le développement de nouveaux marchés, via une politique dynamique, concertée et adaptée ;
- Rendre opérationnel le plan pluriannuel d'investissement à un horizon glissant de 5 à 7 ans et les besoins de financement liés à ces investissements.

Francis MOREAU, Trésorier
Sandrine HÉNAFF, Directrice administrative et financière.

EN CHIFFRES

Au 31 décembre 2024

BILAN

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Montant brut	Amort. et prov.	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	817 511 €	575 670 €	241 840 €	199 225 €
Immobilisations corporelles	30 277 753 €	16 443 680 €	13 834 073 €	10 262 702 €
Biens reçus par legs destinés à être cédés	270 433 €	- €	270 433 €	270 433 €
Immobilisations financières	452 154 €	- €	452 154 €	461 511 €
TOTAL	31 817 851 €	17 019 350 €	14 798 501 €	11 193 870 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	301 740 €	7 821 €	293 919 €	314 833 €
Avances et acomptes versés	71 598 €	- €	71 598 €	139 167 €
Créances	3 624 059 €	2 776	3 621 283 €	2 948 286 €
Disponibilités	12 359 922 €	- €	12 359 922 €	14 689 323 €
Charges constatées d'avance	157 136 €	- €	157 136 €	142 913 €
TOTAL	16 514 456 €	10 598 €	16 503 858 €	18 234 522 €
TOTAL ACTIF	48 332 306 €	17 029 948 €	31 302 359 €	29 428 392 €

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
	Montant net	Montant net
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs	689 971 €	689 971 €
Réserves	11 750 193 €	11 070 556 €
Report à nouveau	1 360 382 €	994 096 €
Résultat de l'exercice	- 111 928 €	1 045 924 €
Subventions d'investissement	486 620 €	531 527 €
Provisions réglementées	740 680 €	712 154 €
TOTAL	14 915 918 €	15 044 227 €
Fonds reportés	113 748 €	113 748 €
Fonds dédiés	2 735 692 €	2 952 101 €
TOTAL	2 849 440 €	3 065 849 €
Provisions pour risques	148 994 €	142 211 €
Provisions pour charges	1 690 606 €	1 671 077 €
TOTAL	1 839 600 €	1 813 288 €
DETTES		
Emprunts et dettes financières	5 233 831 €	3 515 056 €
Avances et acomptes reçus	2 006 €	2 395 €
Dettes fournisseurs	1 637 238 €	1 375 939 €
Dettes legs ou donations	168 231 €	168 231 €
Dettes sociales et fiscales	4 193 544 €	3 870 642 €
Dettes sur immobilisations	347 101 €	278 894 €
Autres dettes	13 872 €	63 913 €
Produits constatés d'avance	101 578 €	229 959 €
TOTAL	11 697 401 €	9 505 028 €
TOTAL PASSIF	31 302 359 €	29 428 392 €

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 000 €	3 030 €
Ventes de biens et services		
• Ventes de biens	2 785 314 €	2 755 126 €
• Ventes de prestations de services	4 378 115 €	4 158 273 €
Production stockée ou déstockage de production	- 9 466 €	5 156 €
Production immobilisée	- €	12 151 €
Produits de tiers financeurs - concours publics et subventions d'exploitation	29 245 089 €	28 330 982 €
Total des ressources liées à la générosité du public	14 867 €	295 674 €
• Dons manuels	14 867 €	77 806 €
• Legs, donations et assurances-vie	- €	217 868 €
Contributions financières	98 797 €	94 279 €
Reprises sur amortissements et provisions	10 789 €	548 770 €
Utilisations des fonds dédiés	250 934 €	138 867 €
Autres produits	196 771 €	85 451 €
TOTAL 1	36 974 208 €	36 427 758 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandise	66 704 €	101 183 €
• Variation de stock	- 160 €	1 341 €
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 860 295 €	1 970 123 €
• Variation de stock	11 302 €	- 8 637 €
Autres achats et charges externes	10 494 353 €	9 769 317 €
Aides financières	9 000 €	9 000 €
Impôts, taxes et versements assimilés	1 897 888 €	1 825 961 €
Salaires et traitements	14 247 833 €	13 513 449 €
Charges sociales	7 330 257 €	6 877 189 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 441 684 €	1 281 645 €
Reports en fonds dédiés	20 245 €	113 582 €
Autres charges	8 171 €	276 840 €
TOTAL 2	37 387 571 €	35 730 993 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	- 413 362 €	696 765 €
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	249 359 €	515 735 €
TOTAL 3	249 359 €	515 735 €
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilés	75 538 €	47 886 €
TOTAL 4	75 538 €	47 886 €
RÉSULTAT FINANCIER (3-4)	173 821 €	467 849 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	197 362 €	136 952 €
Sur opérations en capital	309 604 €	401 115 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	453 077 €	358 007 €
TOTAL 5	960 044 €	896 074 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35 803 €	86 068 €
Sur opérations en capital	237 416 €	511 982 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	507 915 €	335 401 €
TOTAL 6	781 134 €	933 451 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)	178 910 €	- 37 377 €
Impôts sur les bénéfices (7)	51 296 €	81 313 €
TOTAL DES PRODUITS (1 + 3 + 5)	38 183 611 €	37 839 567 €
TOTAL DES CHARGES (2 + 4 + 6 + 7)	38 295 539 €	36 793 644 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	- 111 928 €	1 045 924 €



Au plus près... DE NOTRE VISION

Inclusion professionnelle d'une équipe formée à l'étripage des sardines dans l'entreprise Chancerelle à Douarnenez.

RAPPORT D'ORIENTATION

L'association Kan Ar Mor répond bien à sa vocation première léguée par ses fondateurs : non seulement créer et gérer des structures pour accueillir ou accompagner des personnes vulnérables, mais aussi savoir s'adapter à l'évolution des besoins. Notre association doit faire preuve d'innovation mais aussi d'obstination pour faire valoir la juste reconnaissance des projets et parcours de vie des personnes que nous accompagnons.

Nous serons dans la continuité des orientations approuvées par l'Assemblée générale de l'année passée et la question de la place de la personne accompagnée et l'autodétermination resteront par exemple un enjeu pour tous. Convaincus que celle-ci facilite l'inclu-

sion sociale, le bien-être physique et psychique, et accroît la qualité de vie de chaque personne, nous soutiendrons les actions et les initiatives afin que l'autodétermination puisse s'apprendre et s'entretenir tout au long de la vie.

1. Poursuivre l'amélioration de nos accompagnements dans nos hébergements / Maintenir notre ambition d'amélioration des conditions de travail des travailleurs et des outils de production dans nos ESAT

Les travaux de l'ESAT de Carhaix Les Ateliers du Poher sont terminés, ceux de l'ESAT de Quimper Kergonan engagés, la relocalisation de l'activité espaces verts sur le site principal de l'ESAT du Cap Sizun acté, le nouveau site rue Marcel Paul à Quimper va être repensé pour accueillir les activités filets et espaces verts de l'ESAT de Ty Hent Glaz...

Nous devons enfin préciser une stratégie de développement pour l'ESAT de Douarnenez afin de définir les tra-

vaux nécessaires à engager, de manière certaine sur l'activité restauration mais aussi concernant l'activité de prestations de services aux entreprises.

Plus globalement, concernant nos ESAT, nous nous attacherons à rendre opérationnel le Plan pluriannuel d'investissement à un horizon glissant de 5 à 7 ans et les besoins de financement liés à ces investissements.

Concernant notre dossier de transformation de l'UVE de Pont-Croix en SAVS «habitat groupé», le modèle économique arrêté en décembre 2023, la question du relogement des résidents pendant la période des travaux devra être précisée en fonction de l'agenda des travaux que nous espérons toujours démarrer avant la fin de l'année 2025.

Concernant notre dossier de transformation de l'UVE de Carhaix en SAVS «habitat groupé», après avoir été proactifs en recherchant et trouvant un terrain ainsi qu'en travaillant avec un architecte sur un projet de rénovation, nous avons obtenu le soutien de la Fondation Claude Pompidou qui a confirmé son intérêt pour notre projet. Il conviendra, ayant obtenu le soutien du département après l'organisation d'une rencontre avec le Président du Conseil départemental, Maël DE CALAN, et la Présidente de la Fondation, M^{me} Claude CHIRAC, de préciser notre partenariat et l'agenda de l'opération immobilière.

Comme évoqué l'année passée, nous avons eu une vigilance particulière sur la situation de la résidence autonomie Le Golven à Douarnenez.

Pour rappel, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers rebaptisés «résidences autonomie», dans le but de prévenir la perte d'autonomie, dès l'apparition des premières fragilités, notamment sociales.

L'assurance retraite a lancé un appel à projets en avril et mai 2025. Elle accompagne les porteurs de projets de résidence autonomie en apportant une aide à l'investissement qui vise à améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie des retraités.

L'appel à projets vise à soutenir financièrement, sous conditions, quatre catégories différentes de projets favorisant la modernisation des résidences autonomie :

- des projets de réhabilitation,
- des projets d'aménagement/équipement,
- des projets de tiers lieux,
- des prestations intellectuelles visant à améliorer, accélérer ou rendre possible des projets de réhabilitation.

Nous avons validé avec le bailleur social Douarnenez Habitat un programme ambitieux de rénovation.

Le soutien des collectivités locales et plus particulièrement de la commune et du Conseil départemental sont et seront déterminants.

Le projet de rénovation et d'extension du foyer de Kernével La Croix des Fleurs reste à l'ordre du jour et le modèle économique rendant possible l'opération devra être enfin arrêté avec le bailleur social.

2. Consolider notre politique de gestion des ressources humaines et stabiliser nos organisations

Le budget consacré par notre association à son personnel constitue un enjeu financier stratégique majeur eu égard à la place qu'occupe ce budget dans les dépenses de fonctionnement des établissements et services.

L'élaboration, le suivi et la maîtrise de la masse salariale justifient une attention constante. Cela passe par une modernisation de notre Système d'Information (SI), un pilotage financier et la mise en œuvre d'un contrôle de gestion dédié.

Outre les outils de pilotage à consolider ou à mettre en œuvre, il est aussi important :

- **D'accompagner l'évolution de l'organigramme**, de relancer un travail sur les fiches de postes et les fonctions d'encadrement ;
- **De mieux soutenir les parcours des professionnels**, certes par la formation mais aussi en facilitant des bilans de compétences et professionnels, en permettant le coaching et l'accompagnement managérial notamment des jeunes cadres et en accompagnant d'éventuelles mobilités internes ou externes en s'appuyant sur un dispositif d'entretiens professionnels actualisé ;
- **De manière plus générale, de relancer une Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)** et d'avoir donc une plus grande analyse prospective à partir d'un état des lieux des effectifs et des compétences, avec pour objectif la définition d'un plan d'actions en matière de développement des compétences, de recrutement, de mobilité, d'accompagnements plus individuels... ;
- **De consolider notre politique santé et prévention** en partageant l'analyse et le diagnostic de l'absentéisme, en priorisant certaines actions de prévention des risques et en réinterrogeant la qualité de vie au travail ;
- **De poursuivre nos travaux sur l'attractivité des métiers.**

Il s'agira de poursuivre la démarche de prévention des risques psychosociaux, de tirer les premiers enseignements des accompagnements mis en œuvre et de tenter de modéliser certaines approches et actions en direction des professionnels.

Il nous faut enfin stabiliser la gouvernance opérationnelle de nos établissements et de nos services en recherchant notamment sur le secteur des ESAT à organiser nos activités en filière et en précisant une ressource commerciale devenue incontournable pour assurer les relations avec nos clients, et développer de nouveaux marchés.

3. Poursuivre les travaux à caractère financier et consolider nos actions dites « RSE »

En ce qui concerne les ESAT, il est impératif de maintenir l'équilibre des comptes, en développant les outils de coût de revient afin de maîtriser la marge, et en précisant les objectifs commerciaux. Le travail de redynamisation des activités doit être poursuivi (un travail spécifique sur la filière restauration est à engager pour maîtriser les achats alimentaires), et le développement de nouveaux marchés recherché afin de diversifier la clientèle.

Nous devons poursuivre la maîtrise des coûts de revient des activités commerciales et le développement de nouveaux marchés, via une politique dynamique, concertée et adaptée.

Il nous faut également continuer nos efforts sur la recherche des équilibres budgétaires pour nos établissements conventionnés, afin de faire face à la faible évolution des financements conventionnés et à l'inflation. Une attention particulière doit être portée sur les dépenses alimentaires, d'énergie et sur les dépenses de personnel. Le travail en cours sur les plannings et la mise en œuvre du nouveau logiciel SIRH doit nous doter d'outils d'analyse pertinents et réactifs.

Il s'agira pour l'ensemble de nos établissements et services d'étendre les analyses de gestion pour optimiser la maîtrise des coûts et disposer ainsi d'outils de suivis budgétaires réguliers et réactifs, d'accroître les contrôles internes afin d'optimiser les processus de gestion, et de continuer à mettre en œuvre les conclusions arrêtées suite à l'audit organisationnel des directions, services administratifs, comptables et ressources humaines de l'association, au travers des groupes de travail, **afin de rechercher un fonctionnement aussi efficace, qu'efficient.**

La maîtrise des charges inflationnistes telles que celles liées à l'alimentation et à l'énergie doit se faire dans une logique revendiquée de Responsabilité Sociale des Organisations dite RSO ou RSE.

L'objet même de notre association mais aussi sa taille économique et son poids social nous permettent de revendiquer un message citoyen en matière environnementale. Nous sommes convaincus de devoir conjuguer nos engagements sociaux avec notre devoir collectif en matière environnementale, tout en visant une performance économique ou de gestion.

Nous devons engager un plan d'actions concret en matière de gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets.

4. Préparer le futur CPOM au regard des conclusions des évaluations

Considérant que l'amélioration de la qualité des prestations doit se faire continuellement, la HAS a donc mis officiellement fin au dédoublement des évaluations internes/externes, pour ne requérir qu'une évaluation globale.

Tous les cinq ans, les structures telles que les nôtres doivent remettre leur évaluation aux autorités de tarification et de contrôle. Elles sont donc évaluées trois fois, au cours des 15 ans de validité de leur autorisation.



Accompagnement individualisé dans les gestes de soin et de bien-être, ici autour d'une mise en beauté des ongles au foyer de Pleyben Résidence de l'Aulne.

À l'issue des évaluations, un rapport sera remis aux « autorités de tutelle » des ESSMS et devra être diffusé publiquement.

Enfin, les actions engagées par l'établissement dans le cadre de sa démarche qualité sont à mentionner dans le rapport annuel d'activité de l'ESSMS.

Les résultats de ces évaluations seront également l'occasion de mesurer l'atteinte des objectifs inscrits dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), qui lient les ESSMS avec le Conseil départemental et l'ARS.

Jean-Alain LE FLOCH,
Président du Conseil d'administration.
Sébastien MAILLARD,
Directeur général.

ANNEXES

LYCÉE LAMENNAIS

• Un partenariat consolidé avec le foyer d'Audierne Les Haliades •



L'autodétermination du concept à la pratique : Être formé par les personnes accompagnées elles-mêmes, pour partager des compétences et des valeurs !

Méthode de formation innovante par, pour, avec les personnes
Pour la deuxième année, les élus du Conseil de la Vie Sociale (CVS) du foyer d'Audierne Les Haliades et de l'accueil de jour Arc-en-Ciel interviennent auprès de la promotion Accompagnant Éducatif et Social (AES) afin de leur permettre de faire le lien entre les apports théoriques de la formation et la pratique professionnelle.

Lors de ces rencontres, les apprenants découvrent ce qu'est le CVS, le projet personnalisé. Les élus expriment individuellement comment ils souhaitent être accompagnés, ils parlent de leurs rêves, de leurs projets, de leur vie dans l'établissement.

À cette occasion, une des valeurs fortes portées par l'association **comme l'autodétermination, a été présentée et enseignée par les résidents aux apprenants du lycée Lamennais en pair-aidance pour faire lien entre la théorie et la pratique.** Transmettre ces valeurs aux futurs professionnels du secteur semble incontournable pour faire évoluer les pratiques, quoi de mieux que d'être formé par les personnes accompagnées elles-mêmes.

Afin de poursuivre ce travail et l'étendre à d'autres promotions, des rencontres ont eu lieu avec le proviseur du Lycée Lamennais, ce qui a abouti à la mise en place d'un partenariat qui va permettre aux élèves des différentes filières de découvrir les métiers du médico-social. Cela se traduira par des actions concrètes tout au long de l'année.

Sophia LE FLOCH, Directrice du foyer d'Audierne Les Haliades et de la résidence autonomie Le Golven.

Maryse GUILLERME, Aide médico-psychologique au foyer d'Audierne Les Haliades et à l'accueil de jour Arc-en-Ciel à Douarnenez.

TRANSFORMATION DE L'OFFRE

• Projets immobiliers à Pont-Croix et Carhaix •

La transformation de l'offre au sein des Établissements ou Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) constitue un enjeu essentiel pour assurer un accompagnement en adéquation avec les besoins des personnes accompagnées.

Portée par les politiques publiques, elle vise à **adapter l'accompagnement aux besoins spécifiques** de chaque personne, à **favoriser l'inclusion** en développant des solutions alternatives aux établissements traditionnels, à fluidifier les parcours et libérer l'offre d'accompagnement au sein des territoires.

Pour atteindre ces objectifs, **des projets immobiliers adaptés** sont en cours de conception ainsi qu'une réflexion sur l'évolution des pratiques professionnelles.

Ainsi à Pont-Croix, un projet de reconstruction des bâtis est à l'œuvre sur le même site qu'occupé actuellement avec le bailleur social BSB - Les Foyers à Rennes et l'association Kan Ar Mor.

Au centre de Carhaix, un projet de construction est également porté par l'association.

Ces nouvelles offres se veulent une réponse :

- À la transformation de l'habitat collectif en logements indépendants sobres en énergie.
- Au désir de vivre chez soi tout en maintenant le vivre ensemble par des espaces de liens sociaux et des temps de convivialité.
- À la fluidité des parcours en modifiant l'agrément d'Unité de Vie Extérieure (UVE) en SAVS « habitat groupé » avec pour conséquence la possibilité d'accueillir des personnes qui ne travaillent pas en ESAT.

Karine JOYEUX, Directrice adjointe au foyer de Douarnenez, Keriguy et Pont-Croix, Kergadel.

Julien AMOUROUX, Directeur adjoint au foyer de Pleyben, Résidence de l'Aulne et Carhaix, Les Quatre Vents.



7, rue Jean Peuziat
BP 306
29 173 DOUARNENEZ CEDEX
Tél. 02 98 74 01 98
siege.social@kanarmor.fr



Scannez-moi !



www.kanarmor.fr
www.kanarmor-ateliers.fr

